CAUDRY

CONSEIL MUNICIPAL

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le Procès-Verbal de la séance du **Conseil Municipal du Mardi 18 Mars 2025** qui sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion.

Il me serait agréable que vous fassiez connaître vos éventuelles remarques sur ce document auprès de Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services, avant la prochaine réunion, afin de me permettre de les étudier et d'y répondre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 18 MARS 2025 - 18 H 30 -

PROCÈS-VERBAL

Le Mardi 18 Mars 2025 , le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 11 Mars 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX CélineM. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
M. DEUDON José : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme NAVEZ Patricia : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey

Membre absent :
M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

Monsieur le Maire : *Bonsoir Messieurs, dames. Bienvenue pour ce conseil municipal. Tout d'abord, il convient de souhaiter un joyeux anniversaire à notre deuxième adjoint, Bernard Poulain. Joyeux anniversaire !*

Monsieur POULAIN : *Merci !*

Monsieur le Maire : *Il voulait faire du discret, mais c'est raté. Nous allons procéder à l'appel*

Monsieur le Maire procède à l'appel.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025

Procès verbal distribué le 05/03/2025

Monsieur le Maire : *Merci. Alors, je vous fais passer le procès-verbal. Pour première question, donc, l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2025.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, expose :

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les 10 semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 sera soumis à l'examen du Conseil Municipal du 14 Avril 2025,

Après avoir présenté le rapport d'orientations budgétaires 2025 (ROB), Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

- à procéder au débat d'orientation budgétaire,
- à acter par un vote la tenue d'un débat sur la présentation du ROB.

Le rapport est présenté en annexe.

Madame BERANGER : *Je remercie les services DRH et comptabilité et Madame DEBOUDT pour ce document.*

Monsieur le Maire : *Merci Agnès. Vous l'avez entendu, des points importants pour notre commune, des charges de gestion courante qui sont en baisse. Pour votre information, nous avons, entre 2017, mon arrivée à la place de Maire, entre 2017 et 2025, nous avons réduit de 6 450 000 € l'endettement de la commune, ce qui représente 25 % par habitant. On se dirige, comme vous l'avez entendu, vers une 19e année sans augmentation de taxes locales. On vous rappelle que la ville de Caudry a le sixième meilleur taux de taxe foncière pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants du département. Donc déjà, on a des taux qui sont faibles et en plus on ne les augmente pas. Les charges de personnel sont largement inférieures à la moyenne régionale et nationale. Pour Caudry, on a une charge de personnel de 662 € par habitant. Pour la région, c'est 696 € par habitant et pour le national c'est 712 € par habitant. Avec tout ça, on va continuer à faire des investissements comme nous l'avons toujours fait. On continue à rechercher des subventions activement et puis on continue à lutter contre les dépenses exagérées et notamment en termes d'économie d'énergie et de gaspillage. Voilà, Messieurs, dames. Des interventions ? Oui, Monsieur Collin.*

Monsieur COLLIN : *Oui, Monsieur le Maire. Effectivement, ce qu'on voit, c'est un budget quand même contraint, vu par les difficultés inhérentes au déficit fort important au niveau national, donc un budget serré. Ensuite, une instabilité politique au niveau national aussi. Donc on ponctionne toujours sur des budgets sains, parce que pour moi, les budgets communaux sont des budgets sains, quelles que soient les communes. Pourquoi ? Parce qu'on nous impose une gestion autoritaire, drastique, avec à la fin un équilibre financier partout. On n'a pas le droit au déficit. Donc malgré ça, c'est encore nous qu'on vient pomper, chaque année, on vient nous pomper. Ensuite, au niveau des charges, tout est augmenté, bien entendu, pas les charges forcément de la ville, je ne parle pas, des charges contraintes, au niveau social, l'assurance maladie. Ensuite, la CNRACL, au niveau des retraites, le déficit assez important de celle-ci qu'il va falloir combler. C'est vrai que la dette de la commune a bien diminué. Au niveau des*

investissements, oui c'est important, mais il faudrait, dans les investissements aussi, penser à la population locale, ce qu'elle subit parce que certes, il y a une compensation au niveau de la taxe d'habitation, mais la taxe foncière, celle-là est toujours maintenue, elle augmente de plus en plus fortement d'ailleurs. Certes, au niveau communal, vous...

Monsieur le Maire : *... le taux...*

Monsieur COLLIN : *Le taux n'augmente pas, non, non, mais avec la base et ce qu'il y a eu les bases...*

Monsieur le Maire : *... ah oui, ça c'est l'État, ce n'est pas nous...*

Monsieur COLLIN : *... je parle niveau national et il faudrait voir un peu si on ne pourrait pas diminuer un peu ce taux de taxe foncière, un petit pour cent ou un demi pour cent pour permettre aux caudrésiens de respirer un petit peu. Parce qu'effectivement, de l'autre côté, il faut toujours rendre service à la population avec des services, c'est important. Dans le programme d'investissement, il n'y a rien de gabegie, dirons-nous, puisque c'est des investissements qui sont bons pour la commune par rapport au service de la population, aussi bien dans les écoles. Pour la basilique, on ne peut pas faire autrement. Si on la laisse tomber, on va avoir un problème, c'est sûr. C'est vrai qu'elle a été classée avec un plus en disant qu'on ferait des activités...*

Monsieur le Maire : *... cultuelles...*

Monsieur COLLIN : *...artistiques, culturelles et autres.*

Monsieur le Maire : *Cultuelles et culturelles.*

Monsieur COLLIN : *On pourrait peut-être développer ça, pour en profiter un petit peu plus, si c'était possible. C'est déjà fait. Je ne vous dis pas : les gospels, les animations lyriques, tout ça, c'est déjà fait, mais on pourra faire un petit peu plus, ça serait bien. Voilà tout ce que j'avais à dire par rapport à ce débat. L'emprunt de 2 millions ne me paraît pas exagéré. On pourrait être un million et demi, ça aurait été un peu. Peut-être qu'on n'ira pas jusqu'à deux millions en fin d'année, on verra. Les économies d'énergie, oui effectivement ça il faut les contraindre, mais on les subit et il faut espérer qu'avec le climat qui s'emballe au niveau international, on va encore avoir une secousse d'ici la fin de l'année. Par contre, ce qui est bien, c'est au niveau du développement durable que l'on met des panneaux photovoltaïques. J'aurais voulu qu'on attaque ça un peu plus tôt si c'était possible. C'est certain que vous avez cherché aussi des aides d'État pour diminuer le coût, mais il y a ça, entre autres, les panneaux photovoltaïques, améliorer le quotidien par rapport à ça, le développement durable, c'est un plus qu'il faudrait mettre, voir un peu tout ce qui ne va pas, par rapport au niveau local. Sinon au niveau de la masse salariale, c'est vrai qu'elle est contenue, on peut pas dire le contraire. Je sais qu'au niveau des services techniques, c'est un peu juste, parce qu'ils souhaiteraient quand même être un peu plus nombreux pour intervenir. Dans la façon de travailler au niveau de l'équipe municipale, ce qui est bien aussi c'est que vous amenez les agents à la formation et à la polyvalence. Ce n'est pas forcément les contraindre à faire plusieurs postes, c'est aussi leur donner un bien-être professionnel, je trouve, parce que quand on est polyvalent, on n'est pas répétitif dans le geste et on s'investit mieux dans le travail, je trouve. C'est ma façon de penser. Voilà, Monsieur le Maire, c'est tout ce que j'avais à dire sur ce débat d'orientations budgétaires.*

Monsieur le Maire : *Merci Denis, c'est gentil. Quelques explications par rapport à tout ça. Effectivement, Monsieur COLLIN nous disait qu'il y avait une augmentation de la taxe foncière. Nous, nos taux n'ont pas augmenté depuis 19 ans. Et je répète, on est le sixième meilleur taux du département. Ce qui a augmenté, ce sont les bases. C'est l'État qui augmente les bases, ce n'est pas nous, il faut le savoir. Après, on pourrait baisser, mais qui dit baisser, dit avoir moins de budget, dit moins investir, dit avoir des problèmes de fonctionnement. On a la chance quand même d'avoir des taux intéressants dans notre commune. Je voudrais quand même rappeler quelques chiffres également. La CNRACL, c'est la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales est aujourd'hui en déficit de 11 milliards d'euros, je ne sais si ça vous parle. Ce qui fait que dans quelque temps, si rien n'est fait, on ne pourra plus payer les fonctionnaires des collectivités locales donc l'État demande aux collectivités locales, départements, communes,*

etc., de mettre la main à la poche. L'État a augmenté nos cotisations de CNRACL de quatre points. Quatre points, pour la ville de Caudry, ça va représenter 500 000 € en quatre ans, 500 000 € qu'on n'avait pas prévus. Ensuite, il faut savoir qu'une commune n'est pas assujettie à la TVA. On paye la TVA, mais on la récupère après. Donc avant on était remboursé à hauteur de 16,404 %, mais l'État ne va plus nous rembourser qu'à hauteur de 14,85 % alors qu'en général on est quand même sur une TVA à 20 %. Vous voyez que ça va nous faire encore une perte de 50 000 € par an. Malgré tout, on arrive à vous présenter un budget qui soit aussi de grande qualité que celui-ci.

Madame DESREUMAUX : *Je ne sais pas, Madame ETHUIN ne souhaite pas s'exprimer ?*

Madame DISDER : *Si j'ai envie de m'exprimer, je pense que je saurais le dire Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Très bien.*

Madame DISDIER : *Merci de ... (propos inaudibles)*

Madame DESREUMAUX : *Prenez note pour le mois prochain.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Allez-y, Madame, s'il vous plaît.*

Madame DESREUMAUX : *Avant tout, je remercie les agents qui ont participé de près ou de loin à la rédaction de ce document. Je précise que mes propos ne sont en aucun cas un jugement sur le travail des agents communaux, car, comme je le rappelle, les élus déterminent les orientations politiques et les administratifs les mettent en œuvre. Aussi, mes propos resteront à appréhender sous l'angle du politique. Même si c'est vrai que cette année, de manière un petit peu moins enjouée, mais tout de même, je viens d'entendre, comme à l'accoutumée, une satisfaction assumée sur vos prouesses en matière de gestion de la dette. Vous me direz, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, mais forcément, la dette ne peut que baisser puisqu'en ayant atteint des sommets, elle revient actuellement juste à un taux qui est à peine acceptable et, pour le moins, elle reste anormalement élevée. Un encours de la dette à 16 196 085,44 €, quand la moyenne nationale des communes équivalentes, je m'adresse aux personnes du public, en fait ce qu'on appelle les communes de même strate, c'est-à-dire ce sont les communes qui sont plus ou moins comparables à la ville de Caudry. La moyenne nationale de ces villes est de 10 951 159 €. On est donc endetté à plus ou moins 5 millions de plus que la moyenne des communes de même strate, si ça vous satisfait. Généralement, vous êtes heureux de nous dire que Caudry possède un nombre d'équipements surdimensionnés, des équipements dignes d'une ville de 25 000 habitants. On a pu aussi entendre à certains moments de l'histoire que c'est grâce à ces équipements que Caudry gagnait alors malheureusement, je dois employer l'imparfait, que Caudry gagnait des habitants chaque année, or, lorsque l'on voit les récentes études, les récentes enquêtes journalistiques de la presse locale, on n'y est pas, on n'y est pas du tout et on voit que votre méthode ne fait plus guère recette. En effet, de presque 15 000 habitants, on en est à presque 14 000, alors je ne peux y voir qu'une erreur d'appréciation et de vision politique de vos choix en matière d'aménagement de la ville. Cela reste une dette pour le moins anormale et anormalement élevée et qui plus est, n'accompagne pas, ce qui a toujours été votre volonté politique, de faire s'installer de nouveaux habitants susceptibles d'être attirés par ces nouveaux équipements. D'ailleurs, dans le document, encore une fois, on fait dire aux chiffres ce qu'on a envie de leur faire dire, on cherche dans le document la dette par habitant, dans ce document. Vous nous avez donné un début de réponse dans votre commentaire en nous disant que la dette avait baissé de 25 % par habitant entre 2017, l'année de votre arrivée dans ce conseil municipal en tant que Maire à aujourd'hui mais en réalité, quelle est réellement la dette par habitant ? Ça, on ne l'a pas dans le document. Alors, si j'étais un petit peu taquine, je pourrais dire que vous attendez, pour pouvoir nous communiquer ce chiffre, que la terrible vague de logements en construction que vous êtes en train de mener soit terminée et que ces logements soient occupés pour présenter un chiffre qui peut-être vous sera plus favorable. N'oublions pas non plus les économies dues à la période Covid. N'oublions pas non plus l'héritage de Monsieur Sandras. Encore une fois, et je le déplore, comme chaque année, dans ce document, pas de trace de l'héritage. Un héritage dont vous vous êtes allègrement servi en partie pour rembourser la dette.*

Encore une fois, vous n'y faites pas mention. Qu'est-ce que cet héritage, du coup, la question, au-delà du remboursement en partie de la dette, qu'est-ce que cet héritage a permis de réaliser ? On ne le sait pas, on ne le saura pas ou on le saura à demi-mot. L'avenir nous le dira. Où en sommes-nous de l'argent de cet héritage qui a été placé ? De temps en temps, en fin d'année, on nous dit : « Ah là, on a gagné autant d'argent grâce à cet héritage. » Ok, mais à quel moment je vois dans le ROB cette donnée ? Parce qu'en réalité, ça manque de clarté, c'est très, très flou. Vos chiffres sont très flous. Il y a quelques années, une grande personnalité politique avait pu dire que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Je me pose des questions. Ce n'est pas le fruit, en tout cas le fruit de votre gestion, mais l'accumulation....
Je vais vous demander de garder vos commentaires, peut-être, après de me solliciter, il n'y a aucun souci, on peut débattre, mais à partir du moment où je prends la parole, je vais vous demander en tout cas de m'écouter à minima, puis si ça ne vous intéresse pas, vous pouvez jouer sur vos téléphones.
Alors, où en sommes-nous de l'argent de cet héritage et de ce qu'il a rapporté ? En réalité, ce n'est pas le fruit de votre gestion, mais bien l'accumulation d'événements hors de votre fait qui ont permis ces moins 18 % de dettes qui de toute manière ne pouvaient plus s'aggraver. Parce que, comme dit l'adage que l'on connaît tous : quand on a touché le fond de la piscine, il est évident que l'on ne peut que remonter. Sauf que la remontée semble impressionnante, effectivement, mais nous sommes encore bien loin de la moyenne d'endettement des communes de notre strate.
Pour continuer, pour moi, ce document est sans réelle surprise. C'est une matrice où l'on change chaque année les montants des diverses subventions ou évolutions de la dette, à tel point que si vous faites le jeu de reprendre chaque page du ROB 2025, vous retrouverez à la même page, les mêmes phrases aux mêmes endroits que sur le ROB 2024. On sent que l'exercice vous ennuie et que de vision de la ville, vous n'en avez toujours pas, et de capacité à évaluer ce qui a été réalisé ou non, vous n'en avez pas non plus. Pour moi, c'est dramatique parce que le ROB est l'outil du débat, l'outil de l'échange de ce que sera la ville à moyen et à long terme. Mais avec le peu d'information que nous avons, je me demande vraiment comment on peut débattre. On n'a pas les informations. Il manque plein de choses et je les ai déjà expliquées quelques secondes auparavant. Quelles sont les orientations des politiques municipales de la ville de Caudry ? On en a aucune idée. C'est quoi le projet politique, par exemple, en matière de transition écologique ? C'est quoi le projet politique en matière d'égalité femmes hommes, en matière d'inclusion des personnes handicapées ? Quel est le projet politique sur le dialogue et la transparence pour associer les habitants et les acteurs du territoire à ce que doit être ce budget et la dépense de nos dotations. Autre chose, toujours sur cette vision politique de ce que doit être Caudry, quelle est votre position en matière sociale ? Parce qu'il ne faut pas non plus oublier, Caudry depuis des années, avec ses 30 % de pauvreté, mériterait bien que l'on se penche sérieusement sur le sujet et que cela fasse partie intégrante des orientations budgétaires de la ville. Même un simple camembert reprenant les différents postes de dépenses envisagées pour répondre à des orientations politiques municipales innovantes, nous ne les avons pas. Tout bonnement parce qu'innovation et vision de notre ville, il n'y en a pas. Est-ce que vous écoutez les besoins des habitants de notre ville ? Que comptez-vous faire en matière, par exemple, de rénovation des voiries ? Notre place, je vous parle de la place du centre-ville, notre place que pas un seul caudrésien n'apprécie et qui se détériore chaque jour un peu plus. Vous vous dites aussi, vous portez au chevet du commerce de proximité. Mais quelles seront les dépenses envisagées pour que cela soit une réalité ? Quelle est la politique de manière globale de ce que doit être notre ville ? Nous avons certes un PPI qui donne des projets de dépenses, des projets de dépenses, mais qui n'est aucunement relié à une réflexion sur ce que ces travaux vont apporter à la ville. C'est une simple liste. Comme à l'habitude et depuis de nombreuses années, on fait parce qu'il y a opportunité d'une ou de plusieurs subventions. Effectivement, je m'associe pleinement à la réhabilitation des écoles, évidemment. Surtout quand on apprend dans un article de presse que 80 % des sommes engagées seront prises en charge par des subventions. Mais s'il ne s'agit que d'agrandir ou de mettre aux normes des bâtiments, cela me pose réellement problème. Quelle est votre volonté politique quand il s'agit de réhabiliter une école ? Quelle est votre stratégie pour que les enfants se sentent mieux, pour que les enfants aient envie de vivre correctement dans la ville ? Tout simplement, un exemple, mais que tout le monde fait actuellement, une cour d'école de type Oasis. Vous savez, ce sont ces cours d'école où il y a du sable, des gravillons, des jeux d'eau, qui offrent aux enfants un espace où ils peuvent expérimenter, découvrir, interagir et surtout que l'on puisse être en équilibre dans un écosystème. C'est cela qu'on a besoin dans un ROB pour qu'il y ait débat. En réalité, là, on est simplement sur on avance des chiffres sans qu'il

y ait une matière stratégique, une réelle volonté d'explication. Enfin, pour terminer, ce que je ne comprends pas c'est ce qu'il se passe avec le musée, et je pense qu'il y a beaucoup de problèmes dont nous ne sommes pas au courant et certainement des difficultés, et parfois des sanctions envers certains personnels qui auraient pu être évitées.
Pour revenir au PPI, le ROB 2024 nous informe, pour le musée, la projection de dépenses de 2 700 000 € en 2025. À la même page, mais sur le ROB 2025, cette dépense a été effacée et pire encore, on se contente d'un "reste à définir" pour 2026 et 2027. Moi je me pose réellement des questions sur ce que l'on a envie de faire de notre musée. Je sais que ce musée a en d'autres temps créé beaucoup d'énervement et autres sur le fait qu'il puisse exister. Néanmoins, à partir du moment où nous l'avons et où on écrit noir sur blanc que l'on va s'engager sur une somme et que l'année suivante, d'une part, les travaux n'ont pas été faits et d'autre part, on verra plus tard si le monde existe encore pour faire peut-être ces mêmes dépenses.
Je voudrais aussi vous alerter, notre musée est labellisé Musée de France. Je sais que vous aimez les labels, mais vous savez aussi que notre musée, dans son état actuel, ne rentre absolument pas dans les critères du label. Le musée est louable de par son ambition éducative, son ambition culturelle, mais en réalité sur sa façon d'être, et sur son construit, sur son bâtiment, on est très loin de ce que demande le label et je me demande réellement par quelle magie le label n'est pas encore retiré. Pour continuer sur le jeu des sept erreurs, l'extension de l'espace Schweitzer, on nous promet sur le ROB 2024 qu'en 2025, 216 000 € seront programmés. Aujourd'hui, sur le ROB 2025, la ligne n'existe même plus. Si c'est toute la reconnaissance que vous avez pour nos aînés, je suis vraiment très attristée.
Je vous remercie de votre attention et je reste dans l'attente d'une vision politique de votre part.

Monsieur le Maire : *D'autres interventions ? Non ? Très bien. Je vous invite donc à acter que nous avons procédé au débat d'orientations budgétaires et donc à acter par un vote la tenue d'un débat sur la présentation du ROB. Des contres ?*

Madame DESREUMAUX : *Moi je suis contre.*

Monsieur le Maire : *Très bien.*

Madame DESREUMAUX : *J'attends votre réponse...*

Monsieur le Maire : *... Madame, je vous ai posé 50 questions, donc excusez-moi, je n'ai pas tout retenu et puis je vous invite à nous suivre sur Facebook et puis à regarder Dialogue et vous verrez tout ce qu'on fait, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Et au fait, on en est où des attributions compensatoires qu'a remis en cause, Monsieur le Maire de Reumont et Monsieur le Maire de Bertry ?*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas l'ordre du jour, ici c'est le conseil municipal de la ville de Caudry, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Si, c'est à l'ordre du jour. Parce que forcément, ça a une influence sur ce document.*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas, vous n'avez pas écouté ou quoi ? Dans le ROB, on vient de vous le dire, Madame, attributions de compensations, on vient de vous les donner, donc il n'y a pas de remise en question des attributions de compensation.*

Madame DESREUMAUX : *Il n'y a pas de remise en question ?*

Monsieur le Maire : *S'il vous plaît, Madame, vous avez parlé pendant 20 minutes, laissez-moi parler un petit peu. Merci. Simplement, Messieurs dames, pour le public, il y a deux façons d'avoir des finances. Soit on s'endette, raisonnablement, soit on augmente les impôts, donc vous avez entendu, Madame DESREUMAUX vous propose d'augmenter les impôts pour avoir des recettes. Si notre endettement, comme le dit Madame DESREUMAUX était si catastrophique, les banques ne nous prêteraient plus d'argent, mais tous les ans on nous prête de l'argent, donc c'est que notre endettement n'est pas du tout alarmant. Après, votre question, Madame DESREUMAUX, pour la dette par habitant, il suffit de prendre le montant total et de*

diviser par le nombre d'habitants, apparemment vous connaissez par cœur. La démographie nationale, pour regarder la démographie de la région, du département, elle est en baisse partout. Après vous avez parlé de ville pauvre, la pauvreté, je suis très fier, en tant que Maire de Caudry, d'offrir autant d'équipements, autant d'animations et autant de services à des gens pauvres. J'en suis très, très fier. Merci. C'est bon Messieurs dames ?

Madame DESREUMAUX : *... Alors, on a un début de semblant de débat, c'est déjà très bien...*

Monsieur le Maire : *... Madame, c'est bon, vous êtes intervenue, je...*

Madame DESREUMAUX : *... mais vous êtes un menteur, Monsieur. Je suis désolée, mais à quel moment ai-je dit qu'il fallait augmenter les impôts ? Dites-le-moi...*

Monsieur le Maire : *... Madame...*

Madame DESREUMAUX : *... on peut reprendre ma vidéo, on peut reprendre la transcription, à quel moment ai-je dit qu'il fallait augmenter les impôts ? Moi je vous demande simplement une vision...*

Monsieur le Maire : *... Vous critiquez notre gestion, Madame. Notre gestion c'est de nous endetter raisonnablement et c'est ce que vous critiquez. Donc j'entends que vous préférez augmenter les impôts, puisqu'il y a deux solutions pour avoir des revenus, c'est soit s'endetter raisonnablement, soit augmenter les impôts. Donc si vous critiquez notre façon de gérer en s'endettant raisonnablement, c'est que vous êtes pour l'augmentation des impôts. J'en ai déduit comme vous, parce que vous faites les questions et les réponses. Vous dites ce que je n'ai pas dit, donc je me permets de dire aussi ce que vous n'avez pas dit.*

Madame DESREUMAUX : *Qu'ai-je dis que vous n'avez pas dit ?...*

Monsieur le Maire : *... Messieurs, dames, question numéro 3...*

Madame DESREUMAUX : *...Factuellement, qu'ai-je dit que vous n'avez pas dit ? Notez que j'ai voté contre. Je vous remercie.*

Monsieur le Maire : *Oui, c'est noté, Madame.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

2. PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES : INTÉGRATION DE NOUVEAUX QUARTIERS DANS LA CARTE SCOLAIRE – APPROBATION

Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal, expose :

Conformément au Code de l'éducation (notamment les articles L 212-7 et L 131-5), la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire). Le périmètre scolaire de chaque école regroupe un ensemble de rues ou de tronçons de rues autour de l'établissement scolaire et en conséquence, en fonction du domicile du ou des représentants légaux de l'enfant, une école d'affectation est définie.

Cette sectorisation scolaire a pour objectif de privilégier en tout premier lieu, l'accueil des enfants à proximité de leur domicile, de favoriser également la mixité sociale et de maintenir un équilibre entre les différents établissements scolaires en tenant compte des locaux pour accueillir

les élèves dans les meilleures conditions. Le respect des périmètres de sectorisation est essentiel pour préserver l'équilibre des effectifs des écoles.

Des évolutions sont aujourd'hui nécessaires afin d'intégrer les nouveaux quartiers : l'éco-quartier Guy BRICOUT et le quartier DUMONT et de rééquilibrer les zones.

Il est proposé de rattacher :
-l'éco-quartier Guy BRICOUT à l'école Jean LEBAS,
-le futur quartier DUMONT à l'école Jules FERRY,
-les rues Tabaumé, Delescluze, Docteur Zamenhof, Albert Thomas à partir du numéro 40, Berthelot, exceptés les numéros 2 et 2B, Pasteur du numéro 2 à 64 pour le côté pair et du numéro 1 à 51 pour le côté impair à l'école BATISSE ET LAITE.

La nouvelle sectorisation, qui vous est présentée en annexe, entrera en application pour la rentrée de septembre 2025.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le périmètre scolaire des écoles primaires à compter de la rentrée de septembre 2025, conformément à la cartographie jointe à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur HISBERGUE : *Permettez-moi d'ajouter que madame Desreumaux est si attachée aux écoles de Caudry qu'elle n'est pas venue aux différentes inaugurations de ces dernières. C'était juste une petite parenthèse.*

Monsieur le Maire : *Très bien. Par rapport à cette délibération, des contres, des abstentions ?*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire, l'éco quartier Guy BRICOUT à l'école Jean Lebas, si je ne me trompe pas, on serait plus près plutôt de l'école Jean Macé et comment dire, l'école maternelle Dolto ?*

Monsieur HISBERGUE : *Ça se fait par rapport à l'entrée principale du quartier. Donc l'entrée principale se fait par la rue de Cambrai et la rue de Cambrai est rattachée à Lebas et Condorcet.*

Monsieur COLLIN : *Pourtant on a deux sorties, on a une sortie...*

Monsieur le Maire : *... Il y a ça, Denis et puis il y a aussi le fait que Jean Lebas et Condorcet souffrent depuis des années.*

Monsieur HISBERGUE : *Ils souffrent énormément, oui.*

Monsieur le Maire : *C'est dans la logique des choses.*

Monsieur COLLIN : *Je comprends, mais il y a des gens qui vont demander plus ou moins Dolto et Jean Macé parce qu'ils vont habiter là, ça va faire un grand détour quand même.*

Monsieur le Maire : *Il y a plein de gens qui veulent aller à Dolto et Jean Macé.*

Monsieur COLLIN : *Oui, mais par rapport aux habitations...*

Monsieur HISBERGUE : *... Dolto et Jean Macé sont les écoles qui souffrent le moins de la baisse démographique.*

Monsieur le Maire : *On est là pour équilibrer les choses.*

Monsieur COLLIN : *Oui, d'accord, je comprends, mais je dis que c'est plus court, c'est tout.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame BRICHE BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

3. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA SOCIETE ENEDIS ET LA COMMUNE DE CAUDRY – TRAVERSÉE D'UN CÂBLE BASSE TENSION RUE FRANÇOIS RABELAIS – APPROBATION

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS demande à la commune de Caudry de lui consentir des droits de servitude, rue François Rabelais (Parcelle cadastrée AC n° 297) .

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de cent vingt-cinq euros sera versée à la Commune par ENEDIS.

La convention jointe détaille les droits de servitude consentis à l'Entreprise ENEDIS ainsi que les droits et obligations des parties.

Monsieur DEVIENNE demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude « ASD 06 » ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

4. RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSION D'UNE PARCELLE DE 2 M² CONTENANT UN WC RELIÉ A L'HABITATION VOISINE – APPROBATION

Madame Liliane RICHOMME, Adjointe au Maire, expose aux membres présents :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble sis 56 boulevard Jean Jaurès appartenant à un propriétaire privé et construit sur la parcelle voisine d'un terrain communal, le géomètre en charge de la division foncière a relevé que le WC situé à l'arrière du commerce appartenait à la commune. L'accès au WC s'effectue sur la parcelle voisine et la commune n'en a aucune utilité.

Les Domaines ont été saisis afin de pouvoir régulariser cette parcelle en l'incluant dans la vente en cours. Le cabinet INGEO en charge de ce dossier a redélimité cette parcelle d'une contenance de 2m2.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession de cette parcelle moyennant le prix de 50 €
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire : *Voilà une grande affaire dans l'histoire de la commune de Caudry. La cession de toilettes, pour une valeur de 50 €. Alors, c'est l'ancienne pizzeria qui est au boulevard Jean Jaurès, et il n'y a pas de frais de notaire supplémentaire puisque tout était prévu dans la vente.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports et Madame GRIFFON, Responsable Urbanisme
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

5. CONVENTION AGORA STORE – SOLUTION DE VENTE DES BIENS IMMOBILIERS DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTITÉS PUBLIQUES – APPROBATION

Monsieur Yves MARIN, Conseiller Municipal, expose :

La solution AgoraStore est un outil de mise en concurrence en ligne par courtage d'enchères. Son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acquéreurs.

Elle propose des services de conseil tels que l'estimation, la stratégie de commercialisation, la communication, la gestion des acquéreurs et la vérification des dossiers, l'accès au réseau qualifié d'AgoraStore et à sa base de données, le bilan des cessions et le suivi administratif des ventes ainsi que l'accès à sa plateforme qui reprend la totalité des produits en vente .

Le prix de vente du bien dépendra du résultat de la mise en concurrence en ligne mais ne pourra être inférieur au prix de départ fixé par la collectivité.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de quatre ans.

Chaque bien confié à AgoraStore fera l'objet d'un mandat d'exclusivité pour une durée de trois mois.

Rémunération du mandataire :

- Les frais d'expertise (allant de 2500 euros HT pour un bien classique à 6 000 euros HT pour un bien spécifique) sont offerts si le bien est mis en vente dans les trois mois de la présentation de l'expertise à la commune.

- La rémunération d'AgoraStore sera égale au pourcentage du prix de cession repris dans le tableau ci-annexé sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 9 000 euros HT.

Monsieur MARIN propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre immobilier avec la Société AGORASTORE et à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Ça va nous permettre, vous savez, par exemple, quand on change le mobilier d'une classe, on récupère les anciennes petites tables, les armoires, etc., et on a ça en stock et donc ça va nous permettre de nous en séparer plus facilement et puis d'aider d'autres communes, voire peut-être d'autres pays. Des contres par rapport à cette délibération ?*

Monsieur COLLIN : *(début propos inaudibles) ... biens immobiliers, ça n'enlève pas l'évaluation des domaines.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur COLLIN : *Mobiliers ou immobiliers, c'est parce que...*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Oui, c'est immobilier aussi, donc mobiliers et immobiliers. De toute façon, nous on se doit de vendre au prix de l'estimation des domaines donc...*

Monsieur COLLIN : *Plus ou moins 10 %. Mais une fois qu'on a fixé l'évaluation, ça n'enlève rien à notre droit de...*

Monsieur le Maire : *... Non là c'est pour faciliter la vente...*

Monsieur COLLIN : *… Mais nous, le prix ?*

Monsieur le Maire : *Non, non. On reste dans les règles...*

Madame DISDIER : *Est-ce que ça ne retire pas un peu de travail à nos propres agences immobilières ?*

Monsieur le Maire : *En général, on passait par le notaire ou agence immobilière, mais on n'est pas obligé de le mettre dessus, ce n'est pas parce qu'on signe la convention qu'on est obligé de mettre nos biens immobiliers dessus.*

Madame DISDIER : *Je ne vois pas l'intérêt de signer si on ne le fait pas travailler, mais effectivement...*

Monsieur le Maire : *... Mais il y a d'autres choses, ce n'est pas ...*

Madame DISDIER : *Le côté immobilier (propos inaudibles) vis-à-vis de nos nombreuses agences immobilières sur Caudry.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi, il y a un truc qui me chagrine, c'est des biens immobiliers, des biens mobiliers, est-ce qu'on a la bonne définition de ce sur quoi...*

Monsieur le Maire : *... Les deux.*

Madame DESREUMAUX : *Oui, mais c'est écrit dans la délib ? immobilier ?*

Monsieur le Maire : *Oui. Il faut regarder l'annexe en fait.*

Madame DESREUMAUX : *Je souhaiterais qu'on mette un petit peu d'ordre dans cette délibération et que l'on puisse donner les bonnes définitions. Parce que là, je me pose des questions sur ce qu'il est possible ou pas de faire avec cette délibération. De plus, si on parle de biens immobiliers, qu'est-ce qu'il nous reste à vendre à Caudry ? On a tout vendu ! Ou si on n'a pas vendu, on l'a donné à l'euro symbolique à Promocil... Vous me direz, au moins là on ne va pas le donner à l'euro symbolique. Mais qu'est-ce qu'il nous reste en biens immobiliers à vendre dans la ville ?*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas le sujet de la délibération, Madame. Et par rapport à votre première question, on vous dit, que c'est mobilier et immobilier c'est noté dans le procès-verbal. Vous dites de mettre de l'ordre, on vous confirme que c'est mobilier et immobilier et en plus vous avez les annexes, c'est noté dedans.*

Monsieur COLLIN : *Monsieur le Maire, s'il vous plaît, c'est juste le coût par rapport à la vente, il n'y a pas d'un abonnement, d'un versement annuel, c'est juste que quand il y a une opération, le coût ?*

Monsieur le Maire : *Roland prend la parole, vas-y explique tout.*

Monsieur PLISSON : *Bonsoir à toutes et à tous. En fait, c'est un portail qui permet de mettre en relation des investisseurs, et donc la commune. Le prix qui est fixé en amont et en accord avec la commune ne bouge pas. De toute façon, c'est basé sur l'estimation des domaines. La rémunération se fait sur le prix de vente à la charge de l'acquéreur. Tout le reste est une préparation en amont quand on donne le dossier à Agora Store, mais on n'est pas contraint de donner un dossier Agora Store. Aujourd'hui, ça nous faciliterait au cas où. L'essentiel, c'est de s'y prendre à l'avance et d'être prêt au moment où ça pourrait arriver tout simplement.*

Monsieur COLLIN : *... parce qu'il y a beaucoup de frais actuellement ...*

Monsieur PLISSON : *... alors les frais...*

Monsieur COLLIN : *... mais est-ce qu'il y a une cotisation annuelle ?*

Monsieur PLISSON : *Non, il n'y a pas de cotisation annuelle.*

Monsieur le Maire : *C'est un pourcentage sur la vente.*

Monsieur COLLIN : *À la vente, c'est tout ?*

Monsieur PLISSON : *À la charge de l'acquéreur, oui.*

Madame DISDIER : *Et donc en plus du notaire et de l'agence immobilière, dans ces cas-là, il n'y a plus du tout ... (propos inaudibles) je suppose.*

Monsieur le Maire : *Oui, il y a les frais de notaire. Il faut un acte notarié.*

Monsieur PLISSON : *A la fin, il y a forcément faire l'acte de vente qui est régi par un notaire.*

Monsieur COLLIN : *Et vous répercutez la somme sur le...*

Monsieur PLISSON : *Nous, on ne répercute rien, c'est Agorastore qui répercute la somme sur l'acquéreur.*

Monsieur le Maire : *Et puis... on donnera... par habitude, on donne priorité aux agences locales puisqu'on peut au moins choisir à qui on le vend.*

Monsieur COLLIN : *Et aux habitants, s'ils sont intéressés.*

Monsieur le Maire : *Oui, bien sûr.*

Monsieur PLISSON : *En fait, avec Agorastore, on peut y mettre des conditions au niveau de la vente, c'est-à-dire qu'on peut exclure des projets qui ne nous conviendraient pas sur... donc voilà tout est expliqué et expliqué largement sur la suite de l'annexe, on peut exclure quelque chose qui ne nous irait pas. L'essentiel pourrait être de revaloriser des biens par l'intermédiaire d'un privé si jamais on avait un besoin. L'essentiel c'est d'anticiper le besoin.*

Monsieur le Maire : *Il y a quelque chose qu'on n'arrive pas à vendre depuis des années, c'est l'ancienne Croix-Rouge. On a mis des gens dessus, mais on n'arrive pas à vendre, donc, par exemple Agorastore pourrait nous aider à vendre l'ancienne Croix-Rouge rue de Belfort, je ne sais pas si vous connaissez. Ce bâtiment, personne n'a réussi à nous le vendre.*

Monsieur COLLIN : *Le problème est qu'il y a les garages à côté, donc il n'y a pas de sortie de sécurité et puis l'entrée...*

Monsieur le Maire : *... oui, oui, bien sûr, en terme d'accessibilité, on ne peut rien faire. On ne peut pas faire un établissement accueillant du public. On ne peut pas créer des issues de secours.*

Monsieur COLLIN : *Je connais, puisque j'étais à l'origine de l'achat à l'époque avec Monsieur Paul MOREAU. On avait acheté, la Croix-Rouge avait fait acheter à Promocil la maison de l'autre côté qui servait en même temps de conciergerie. Mais c'est vrai qu'il y a aucun accès. C'est ça le problème.*

Monsieur le Maire : *Mais ça c'est à vendre, donc si vous avez un acheteur...*

Monsieur COLLIN : *Pourtant, c'est un grand bâtiment.*

Madame DESREUMAUX : *Mais excusez-moi, en quoi est-ce qu'un outil numérique va-t-il pouvoir vendre ce que nous n'arrivons pas à vendre ?*

Monsieur le Maire : *Parce que des gens qui vont faire une recherche sur, par exemple le département du Nord, un bâtiment de telle taille, etc., après, vous rentrez vos critères, puis ça atterrit sur le bâtiment qu'on cherche à vendre, nous, par exemple la Croix-Rouge.*

Madame DESREUMAUX : *Ça me laisse néanmoins très perplexe.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 ABSENTION : Mme DISDIER
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

6. CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPF POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET RUE GAMBETTA – APPROBATION

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences des conseils municipaux,

Vu le Code de l'Urbanisme, en particulier les articles L.300-1 et L.321-1, encadrant les interventions des établissements publics fonciers,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Caudry, approuvé le 29 novembre 2006, modifié le 22 octobre 2008, révisé le 13 août 2012 (révision simplifiée), modifié le 08 mars 2017 (modification de droit commun n°01) ; mis à jour le 11 mai 2017 et le 1er octobre 2020, faisant l'objet d'une déclaration de projet emportant approbation des nouvelles dispositions du PLU approuvée le 16 mars 2021, modifiée le 10 juin 2021 (modification simplifiée n°01) et modifiée le 14 septembre 2023 (modification de droit commun n°02),

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 de l'EPF des Hauts-de-France,

Considérant la nécessité de doter l'école Jansoonne d'un restaurant scolaire et d'une salle de sport afin d'améliorer le confort et la sécurité des élèves,

Monsieur BONIFACE expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de son engagement dans les dispositifs « Centres-villes, Centres-bourgs » et « Petites villes de demain », la commune de Caudry a identifié un ensemble immobilier d'une superficie de 4 142 m², mitoyen de l'école Jansoonne, situé aux n°2 et 4 rue Jean-Baptiste Clément et au 96 rue Gambetta, en cœur de ville, afin d'y réaliser une opération d'aménagement.

Monsieur BONIFACE rappelle que l'EPF est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, compétent pour réaliser des acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par des personnes publiques. Il est également chargé de mener ou de faire mener toutes actions facilitant l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis, conformément à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme. Conformément à l'article L.321-1 du même Code, son intervention « s'inscrit dans le cadre de conventions ».

Une convention opérationnelle doit être conclue avec l'EPF afin de définir les engagements des parties et d'établir un cadre d'intervention adapté pour l'acquisition, la démolition et la requalification du site concerné.

Cette convention a pour objet l'acquisition et la démolition de biens à usage d'habitation situés aux n°2 et 4 rue Jean-Baptiste Clément ainsi qu'un ancien atelier industriel de tissage (Usine Avio), actuellement utilisé comme entrepôt, situé au 96 rue Gambetta, afin de permettre l'aménagement de l'école Jansoonne.

Le projet prévoit notamment :

- La mise en place d'un bouclage du site entre les rues Gambetta et Jean-Baptiste Clément afin de sécuriser la dépose des enfants à l'école.
- L'aménagement d'une zone de stationnement côté rue Gambetta et d'une autre côté rue

Jean-Baptiste Clément.

- La restructuration et le verdissement de la cour de l'école.
- La création d'une salle des sports et d'un réfectoire.

Après en avoir délibéré, Monsieur BONIFACE demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature de la convention opérationnelle avec l'EPF des Hauts-de-France, définissant les modalités d'intervention pour l'acquisition, la déconstruction et la requalification du site concerné.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents, nécessaires à la mise en œuvre du projet.

- De mandater les services municipaux compétents pour assurer le suivi de l'avancement du projet en collaboration avec l'EPF et effectuer toutes démarches utiles à son bon déroulement.

- De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Monsieur le Maire : *Merci, Didier. Alors ça, c'est vraiment un très, très beau projet. Vous voyez qu'on a de la vision politique et puis qu'on fait de belles choses, en plus une école, c'est symbolique, donc c'est l'école Zola rue Janssoone. Il faut savoir que les enfants ne peuvent pas manger sur place parce qu'il n'y a pas de restaurant scolaire. Il y a un bus qui vient les chercher, donc il y a déjà danger, et qui vient les déposer à la Bourse du travail pour manger tous les midis.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Oui, et à Paul Bert. Donc vous voyez, danger aussi pour descendre, et puis le temps de trajet, etc. qui est pris. Puis écologiquement, ce n'est pas super. Donc on s'est mis en quête de trouver une solution et on a trouvé cette solution, alors vous avez un portail vert qui est en face de chez Cardon, portail vert qui est toujours fermé, c'est l'usine Avio et de l'autre côté, vous avez la maison de Monsieur et Madame Allemand, qui est en vente. Il y a deux maisons avec un grand parc arboré. Claude connaît ça par cœur puisqu'il était médecin, donc c'est une très belle parcelle qui mesure combien ?*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *2500 mètres carrés. On a pour projet déjà de faire une liaison entre la rue Gambetta et la rue Jean-Baptiste Clément. Donc les parents vont pouvoir venir se garer en sécurité, et l'entrée se fera derrière, dans cette liaison entre la rue Gambetta et la rue Jean-Baptiste Clément, donc les parents pourront se garer là, puis déposer tranquillement leur enfant par l'arrière de l'école en toute sécurité. Puis donc, on a prévu, comme vous l'avez entendu, il n'y a pas de restaurant scolaire, de créer un restaurant scolaire et de faire une salle de sport parce qu'il n'y a pas non plus de salle de sport. Tout ça grâce à l'EPF, Établissement Public Foncier qui a pour rôle de remettre en fonction des friches, friches industrielles, friches commerciales, etc. L'EPF, c'est eux qui sont intervenus pour, par exemple, pour Leclerc. Leclerc, ça nous aurait coûté, si on l'avait fait nous-mêmes en communale, plus de 10, voire 15 millions d'euros. Donc l'EPF est intervenu, l'EPF a racheté l'ancien Leclerc et l'ancien Bricomarché, parce que c'est deux choses pareilles, au propriétaire, a tout foutu par terre, a tout nettoyé, etc. Ensuite a revendu ça à un aménageur qui es NordSEM, ce qui a permis de faire ce beau quartier l'éco-quartier Guy Bricout.*

Monsieur COLLIN : *Monsieur le Maire, s'il vous plaît.*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Monsieur COLLIN : *Je suis content parce que c'est un projet qui date de 2013, 2014. Sachant qu'à l'époque, on était concerné que par les établissements Avio, votre prédécesseur est dans la salle, mais maintenant vous avez pu profiter de l'opportunité de maisons supplémentaires qui*

sont en vente et qui enrichissent encore ce projet. Je trouve que c'est formidable. Parce qu'à l'époque, Monsieur Bertrand Avio ne voulait pas vendre parce qu'il voulait qu'on regroupe tous ses établissements industriels dans un seul bâtiment. N'est-ce pas, Monsieur Bricout, Monsieur le Maire honoraire ? Malheureusement, c'est tombé mal parce qu'à l'époque Monsieur Bricout avait un accord avec Monsieur Lescroart, avec L'Oréal, le deuxième bâtiment de L'Oréal et tout à ce moment-là a été mis dans ce bâtiment. Il n'y avait pas de bâtiment. Ça ne s'est pas fait et il n'y a pas eu d'autres possibilités. Alors c'est formidable. Je ne sais pas ce qu'il fait maintenant avec ses bâtiments, Monsieur Bertrand Avio ?

Monsieur le Maire : *Rien ou du stockage, mais...*

Monsieur COLLIN : ...*Non, je veux dire, ils voulaient regrouper toutes ses usines en échange de...*

Monsieur le Maire : *C'est un autre sujet, mais on est en train de l'aider.*

Monsieur COLLIN : *Ah ! vous l'aidez donc il est toujours sur cet objectif-là de tout regrouper. C'est formidable qu'on puisse aboutir sur ce sujet.*

Monsieur le Maire : *Et puis peut-être, effectivement, partir sur la zone industrielle.*

Monsieur COLLIN : *D'accord, ok.*

Monsieur le Maire : *Parce que c'est vrai que rue Barbusse, il y a un gros défilé de poids lourds et ce n'est pas toujours évident.*

Monsieur COLLIN : *C'est ça.*

Monsieur le Maire : *Alors là on peut vous mettre...*

Monsieur COLLIN : *Super, merci !*

Monsieur DOYER : *Et en plus dans le cadre du contact...*

Monsieur le Maire : ...*On ne vous entend pas bien...*

Monsieur DOYER : *... Dans le contact avec la nature, dans le jardin de Monsieur Allemand, il y a une très belle forêt de bambous qui, j'espère, sera préservée, parce que ce n'est pas tous les jours qu'on peut avoir une aussi belle forêt de bambous.*

Monsieur le Maire : *Est-ce qu'on peut mettre le projet à l'écran ? Vous voyez donc la partie jaune, c'est l'école Janssoone, puis les parties hachurées, à droite, c'est l'usine Avio, a gauche, c'est vraiment mitoyen en plus, c'est super, c'est la propriété de Monsieur et Madame Allemand. Et on a prévu... Le projet, on ne l'a pas ?*

Madame MERY-DUEZ : *Si, il tourne.*

Monsieur le Maire : *Il tourne alors... on peut le passer au public, on n'est pas drôle, on va le passer au public aussi. Vous verrez qu'on conserve des arbres, parce qu'il y a des arbres qui sont remarquables, on conserve des arbres remarquables puis on a prévu d'en replanter d'autres. Donc les gamins vont pouvoir être à l'abri de la chaleur, etc. Ça va être super.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Non. Donc une belle vision politique là-dessus.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

7. GESTION DES CHATS ERRANTS – ANNÉE 2025 – CONVENTION AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » - APPROBATION

Madame Claudine PLUCHART, Conseillère Municipale, expose :

Afin de maîtriser les populations de chats libres sauvages, la municipalité s'engage depuis plusieurs années aux côtés de l'association caudrésienne « Les amis de Dana » et la Fondation « 30 Millions d'Amis » en matière de régulation et de gestion de ces animaux sans propriétaires.

La fondation « 30 Millions d'Amis » accepte de reconduire ce partenariat pour l'année 2025 et propose une nouvelle convention prenant en compte les frais de stérilisations et d'identifications.

Le budget prévu est établi en fonction d'une estimation de 70 chats pour l'année 2025.

La commune et la Fondation « 30 Millions d'Amis » participeront financièrement, chacune à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € part Fondation & 50 € part mairie)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € part Fondation & 60 € part mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70 € part Fondation &70 € part mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies (70 € part Fondation & 70 € part mairie)

En conséquence, la commune de Caudry s'engage à verser à la Fondation « 30 Millions d'Amis » une participation financière d'un montant de 3 850 € (estimée sur la base d'une moyenne de 110 €/chat x 70).

Après réception de la participation financière municipale, l'intégralité des frais de stérilisations et d'identification seront directement réglés par la fondation « 30 millions d'Amis » aux vétérinaires.

L'association « Les amis de Dana » se charge quant à elle de la partie logistique.

Madame PLUCHART propose au Conseil d'accepter les conditions de la Fondation « 30 Millions d'Amis » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que d'accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Très bien, merci Claudine. Ça, c'était une décision importante que nous avons prise il y a quelque temps. Les gens se plaignaient de la prolifération des chats, beaucoup de chats en ville, etc. Donc on a pris cette décision. Je tiens à remercier publiquement l'association les Amis de Dana et notamment Madame MONTAY, conseillère municipale senior, qui fait un boulot extraordinaire puisqu'elle est toujours en contact avec la population quand il y a plusieurs chats, elle met une cage pour capturer le chat, alors la règle, elle fait très attention, c'est qu'elle capture le chat dans une cage en toute douceur, le chat ensuite est stérilisé, puis elle le remet vraiment au même endroit pour que le chat ne soit pas perturbé. Donc très important.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame Vannier, Directrice état civil, élections et affaires générales
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

8. CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE MATÉRIEL ACQUIS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE PROJETS FINANCÉS PAR LE FOND D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE – ÉCOLE CONDORCET - APPROBATION

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, expose :

Conformément aux dispositions prévues par l'article 186 de la loi de finances pour 2023, l'État

peut, par dérogation aux dispositions de l'article L211-8 du Code de l'éducation et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques.

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble », l'école élémentaire Condorcet de notre commune a souhaité créer une radio scolaire.

Aussi, la DSDEN du Nord a financé le matériel permettant la mise en œuvre de ce projet (station webradio comprenant 4 micros et une table de mixage ainsi que 18 tablettes).

Afin d'organiser les modalités du transfert de la propriété des biens ainsi achetés par l'État, une convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, est à signer. La commune deviendra alors propriétaire du matériel, à titre gratuit, et assurera sa maintenance et les éventuelles mises à jour.

Dans ce cadre, Monsieur CHMIELEWSKI propose au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'État la convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique pour l'école Condorcet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Merci, Dominique. Donc félicitations à l'école Condorcet qui a répondu à cet appel à projets. Vous l'avez compris, c'est d'accepter le transfert de la propriété de la webradio, les tablettes plus les micros, de l'éducation nationale à la commune de Caudry et charge à nous de les entretenir.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame BRICHE BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

9. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE – APPROBATION

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un professeur de musique pour assurer la dispense des cours de cor à l'école de musique municipale.

Cette activité pourrait être assurée par un Assistant d'Enseignement artistique en poste sur une autre collectivité, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Compte-tenu des missions d'enseignement artistique assurées par l'intéressé, il convient de fixer le taux horaire de rémunération sur la base de l'indice afférent au grade d'Assistant d'enseignement Artistique Principal de 1re classe, 8e échelon.

Madame MERY-DUEZ demande donc au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent territorial pour assurer des tâches d'enseignement artistique à l'école de musique, le temps nécessaire à cette activité accessoire étant évalué à 5H30 par semaine,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire conformément aux indications précitées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire : *Vous vous souvenez, je crois que c'était lors du précédent conseil municipal, on avait acté la suppression d'un poste d'enseignant de musique. Donc c'était pour ce Monsieur là, parce qu'il avait choisi de partir à Saint-Amand-les-Eaux, il était au maximum de ce qu'il pouvait effectuer donc là pour que l'année se termine bien, il nous a proposé d'intervenir jusqu'à la fin de l'année scolaire sur une fonction accessoire. Voilà le but de cette délibération. On le remercie, il va assumer jusqu'à la fin de l'année.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

10. PERSONNEL COMMUNAL – RESPONSABLE DU SERVICE COHÉSION SOCIALE

Monsieur Alain RIQUET expose que suite aux réorganisations de service, il s'avère nécessaire d'ouvrir un recrutement au poste de Responsable du Service de Cohésion sociale. L'offre d'emploi ci-dessous a ainsi été effectuée auprès du Centre de Gestion :

Descriptif de l'emploi
La commune de CAUDRY recherche un ou une Responsable du service cohésion sociale.

- Les missions confiées sont les suivantes :

Pour le contrat de Ville :
- évaluation du dispositif
- actualisation des diagnostics
- suivi du dispositif de fonds de participation des habitants

Pour le dispositif de réussite éducative :
- élaboration de la programmation annuelle d'actions
- recherche des moyens humains et matériels du projet
- gestion budgétaire
- veiller à la cohérence des actions individualisées mises en place

Profil recherché
Savoirs :
- Bonne capacité rédactionnelle
- Maîtrise de l'outil informatique

Savoir-faire :
- Sens de l'animation
- Bonne capacité de communication

Savoir-être :
- Organisation et rigueur
- Sens du service public

Une offre d'emploi a été publiée sur la Bourse de l'emploi du Centre de Gestion du Nord.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du

recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

En cas de candidature retenue d'une personne reconnue en qualité de travailleur handicapé il conviendra de procéder à un recrutement dérogatoire prévu par l'article 352-4 du Code Général de la Fonction Publique (Anciennement article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984), dans les conditions du décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du Grade de Rédacteur Territorial, 1er Échelon. L'agent recruté bénéficiera également du régime indemnitaire afférent à ce grade.

Monsieur RIQUET propose au Conseil Municipal de créer cet emploi de Responsable du Service Cohésion Sociale à compter du 1er avril 2025 aux conditions précédemment exposées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Monsieur RIQUET : *C'est la procédure de la fonction publique habituelle, il y aura un jury et on fera un recrutement. On fera le recrutement par... puis avec un jury, puisqu'il y a plusieurs candidatures.*

Monsieur le Maire : *Oui tout à fait. C'est bon pour vous, pour cette délibération, Messieurs et Dames ?*

Madame DISDIER : *J'ai une ou deux questions, Monsieur le Maire, si vous permettez.*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Madame DISDIER : *C'est juste pour savoir si c'est un poste supplémentaire ou si c'est suite au départ de la personne qui était en charge jusque là. Et n'y a-t-il pas moyen de procéder à une promotion en interne ? Il n'y a pas de personnes qui ont les capacités, les diplômes, qui pourraient prendre la place pour éviter de postuler et faire un heureux dans nos salariés municipaux ?*

Monsieur le Maire : *Il y a un peu de ça. Il y a François ZOIA qui est ici présent, qui fait office de directeur de la cohésion sociale depuis quelques années. Il fait ça avec brio. On voudrait pérenniser le poste. Donc François va postuler avec d'autres personnes. Puis on fera le bon recrutement, mais c'est pour pérenniser le poste justement parce que là on est sur un poste contractuel aujourd'hui, donc ce n'est pas un emploi supplémentaire, c'est que le contrat de François se termine et donc il convient de recruter un directeur.*

Madame DISDIER : *Il était en quoi, en chargé de mission jusque là ?*

Monsieur le Maire : *Pardon ?*

Madame DISDIER : *Le poste était en chargé de mission jusque là ou quoi ?*

Monsieur le Maire : *Contractuel, CDD.*

Madame DISDIER : *Là maintenant mais avant il était contractuel aussi, d'accord.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : *On est obligé de faire une publicité quand il y a un poste comme ça, puis de recevoir plusieurs candidats.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Oui, c'est ça.*

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

11. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE

Monsieur Aurélien BAUDOUX expose au Conseil Municipal que suite à plusieurs évolutions de carrières d'agents de la collectivité il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'effectuer la création de poste suivante :

- un poste de Rédacteur à temps complet

Monsieur BAUDOUX propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver la création de poste correspondante à compter du 1er avril 2025.
Le tableau des effectifs qui sera mis en application au 1er avril 2025 est le suivant :

	Conseil du 03/12/24 tableau des effectifs au 01/01/25	Conseil du 18/03/25 tableau des effectifs au 01/04/25

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Hors Classe	1	1
Attaché Principal	2	2
Attaché (dont trois postes ouverts aux contractuels)	6	6
Rédacteur Principal 1ère Classe	2	2
Rédacteur Principal 2ème Classe	1	1
Rédacteur (dont un poste ouvert aux contractuels)	3	4
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	12	12
Adjoint Administratif (dont un poste ouvert aux contractuels)	15	15

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur Principal	1	1
Ingénieur	2	2
Technicien Principal 1ère Classe	3	3
Technicien Principal de 2ème classe	1	1
Technicien (dont deux postes ouverts aux contractuels)	6	6
Agent de Maîtrise Principal	12	12
Agent de Maîtrise	7	7
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	41	41
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	24	24
Adjoint Technique	42	42

FILIERE CULTURELLE		
Attaché Principal de conservation du patrimoine	1	1
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	4	4
Adjoint du Patrimoine	3	3

Professeur d'enseignement artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe		
Temps complet	3	3
Temps non complet 12H30	2	2
Temps non complet 12H00	1	1
Temps non complet 8H00	1	1
Temps non complet 5h30	1	1
Temps non complet 5h15	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe		
Temps non complet 15H00	1	1
Temps non complet 12H30	1	1
Temps non complet 11H30	1	1
Temps non complet 9H30	1	1
Temps non complet 7H00	1	1
Temps non complet 4H00	2	2
Temps non complet 2H00	1	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	11	11
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	1	1
Agent social territorial	1	1

FILIÈRE ANIMATION		
Animateur	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère classe	2	2
Chef de Service de Police Municipal Principal de 2ème classe	0	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3
Gardien Brigadier de Police Municipale	3	3

FILIÈRE SPORTIVE		
Éducateur des APS Principal de 1re classe	1	1

TOTAL	250	251

Monsieur BAUDOUX : *Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, j'ai été particulièrement choqué et blessé, je vais le dire, par les propos qu'a tenu notre collègue tout à l'heure sur le social, en disant que la ville ne faisait rien pour le social, je tiens à rappeler, Madame Desreumaux, que mes collègues de l'association Avenir Jeunes font absolument tout ce qu'ils peuvent pour justement les habitants de Caudry, mais apparemment, vous n'êtes pas au courant mais manifestement, vous ne vous intéressez pas à la vie de nos habitants. Je tiens à vous rappeler également, Madame Desreumaux, que la ville donne une subvention de fonctionnement de 140 000 €, si je me trompe pas, et nous mettons à disposition nos bâtiments, alors, s'il vous plaît, Madame Desreumaux, intéressez-vous un petit peu à vos habitants, s'il vous plaît.*

Monsieur le Maire : *Très bien.*

Madame DESREUMAUX : *Moi ce que j'aime avec vous, c'est action-réaction. Là, il faut attendre quand même une heure pour avoir une réponse sur quelque chose que j'ai énoncé il y a quelque temps. Maintenant, je n'ai pas dit que rien ne s'était fait et je pense que je le dis assez facilement et souvent qu'effectivement, je déplore simplement le manque de moyens que l'on donne à l'association Avenir Jeunes. Maintenant, vous savez, on le sait tous les deux.*

Monsieur le Maire : *Très bien, Madame Ethuin.*

Madame DISDIER : *Je voudrais revenir juste sur un sujet qui m'est cher qui est la police municipale. J'ai un peu de mal à comprendre, tout à l'heure, dans le débat d'orientations budgétaires, nous avons vu qu'il y avait cinq agents de police municipale et ici, je vois, quand j'en compte deux, plus trois, plus trois, ça fait huit, que les dates correspondent donc ça veut dire qu'il n'y a pas eu d'embauche, or il me semble qu'il y a trois ou quatre semaines, on a eu un article dans La Voix du Nord souhaitant la bienvenue à un nouveau policier municipal. J'aimerais bien un peu d'éclaircissement là-dessus sur l'effectif, parce que j'ai un peu de mal à suivre, s'il vous plaît.*

Monsieur le Maire : *C'est tout simple. Aujourd'hui, on avait jusqu'alors, avec Kelly, on avait six policiers municipaux, trois sont en arrêt maladie, longue maladie, on en avait trois. Kelly est partie à Lyon, donc il fait ce qu'il fait.*

Madame DISDIER : *Elle faisait partie des maladies ou pas ?*

Monsieur le Maire : *Non, non, elle était là, Kelly. Elle est partie à Lyon, donc on était passé de six à cinq et on a réembauché un nouveau policier municipal pour remplacer Kelly et nous allons embaucher un septième policier municipal.*

Madame DISDIER : *Le compte n'est toujours pas, parce que là je vois deux, plus trois, plus trois, ça fait huit.*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas parce qu'on ouvre les postes qu'on est forcément obligé de les...*

Propos inaudibles dans la salle.

Madame GABET : *Je rappelle que ce tableau des effectifs, de manière générale, c'est donner l'autorisation à Monsieur le Maire de pouvoir faire pourvoir ces postes. Dans ce tableau des effectifs, il y a des postes pourvus, des postes vacants. Effectivement, il y a des agents qui sont partis, on sait qu'on est dans une dynamique de recrutement, on ne supprime pas les postes, pour autant, ils ne sont pas occupés, ils sont vacants.*

Madame DISDIER : *Donc actuellement, un moins un, c'est-à-dire qu'il y en a une qui est partie, on en a embauché un. Donc sur les six, il y en a toujours trois en longue maladie et donc il y en a toujours trois sur le terrain. Pour l'instant, ça n'a pas bougé, donc.*

Monsieur le Maire : *C'est ça.*

Madame GABET : *Et un recrutement ouvert.*

Monsieur le Maire : *C'est ça, et on va en recruter un septième. Pour information, pour le public, quand un agent d'une collectivité territoriale est en arrêt maladie, on continue à le payer.*

Madame DISDIER : *Je le sais bien, la totalité.*

Monsieur le Maire : *Un policier municipal c'est 50 000 € par an, donc ça fait déjà un beau budget.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : *Pour le public, on crée des postes quand les gens ont leur examen professionnel. Quand ils montent de grade, il faut créer, ouvrir un poste et supprimer l'ancien.*

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

12. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - APPROBATION

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'afin d'affecter les ressources humaines suffisantes pour palier un accroissement temporaire d'activité, il convient de recruter des agents contractuels à la Bibliothèque d'une part et au service Espace Vert d'autre part.

Monsieur DOYER propose ainsi, la création de sept emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité avec une répartition comme suit :
- Bibliothèque : un emploi à temps non complet 20H/semaine pour une durée d'un an du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
- Peinture : un emploi à temps complet pour une durée de six mois du 1er avril au 30 septembre 2025
- Jardin Espaces Verts : cinq emplois à temps complet pour une durée de sept mois du 1er avril au 31 octobre 2025.

Ces emplois non permanents seront occupés par sept agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Monsieur DOYER propose donc au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création de ces emplois non permanents ;
- d'autoriser la rémunération des agents aux conditions exposées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir ;

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire : *Merci Claude. Une délibération que nous votons chaque année a forcément, un accroissement d'activité dans les espaces verts pendant le printemps et l'été. C'est normal. Et puis ça permet de faire plaisir à des Caudrésiens qui soit en charge des contrats étudiants, soit des CDD.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire... Je ne suis pas contre. L'emploi à la bibliothèque à 20 h, c'est un accroissement d'activités ou quelqu'un qui est malade, ou il y a un projet en place ?*

Monsieur le Maire : *Non c'est... Bon, on peut le dire, c'est quelqu'un qui nous a été proposé, une caudrésienne, qui nous a été proposée par la mission locale, qui est atteinte d'une tumeur au cerveau.*

Propos inaudibles Monsieur COLLIN

Monsieur le Maire : *Donc, pour dire de lui changer les idées…*

Monsieur COLLIN : *Tout à fait, d'accord, pas de problème.*

Monsieur le Maire : *Ses parents sont venus me voir pour me demander si elle pouvait travailler à la bibliothèque.*

Monsieur COLLIN : *Très motivant.*

Monsieur le Maire : *Ses parents sont enseignants à Caudry.*

Monsieur COLLIN : *Super.*

Madame CAILLAUX : *C'était son projet d'être bibliothécaire.*

Monsieur COLLIN : *C'était son projet, super !*

Madame CAILLAUX : *Mais elle ne pouvait pas reprendre ses études.*

Monsieur COLLIN : *Super. Bonne action sociale, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Très bien.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

INFO 1 : Décisions de Monsieur le Maire :

Désignation	**Service émetteur**
1-Convention portant mise à disposition de locaux sis 64 boulevard Jean Jaurès – par l'association Bio Cambrésis	Services Techniques
2-Bail commercial locaux sis 7-9 Place du Général de Gaulle – SARL DELLYS	Services Techniques
3-Bail de location du garage n°15 rue de la Nation	Services Techniques
4-Demande de subvention – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Extension du cimetière	Services Techniques
5-Demande de subvention – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Équipement des Polices Municipales	Services Techniques
6-Demande de subvention – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Sécurisation des bâtiments scolaires	Services Techniques
7-Fixation du tarif de participation aux repas annuels et aux voyages annuels des seniors	Espace Schweitzer
8-Fixation du tarif de location des stands du salon du mariage	Espace Schweitzer

9-Fixation du prix de vente des plaquettes nominatives de la stèle du Jardin du Souvenir	Affaires générales
10-Fixation d'un droit de voirie pour le transport des pierres tombales dans les cimetières	Affaires générales
11-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Piège pour un homme seul" du 18/03/2025 à 20h30	Pôle culturel
12-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "La voix d'or" du 26/04/2025 à 20h30	Pôle culturel
13-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Louis Chedid en concert" du 30/04/2025 à 20h30	Pôle culturel
14-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le bracelet" du 06/05/2025 à 20h30	Pôle culturel
15-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Camille Berthollet » du jeudi 15/05/2025 à 20h30	Pôle culturel
16-Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « A moi » du 27/03/2025 à 10h30 et 15h00 et du 28/03/2025 à 9h15, 11h00 et 15h00	Pôle culturel

(Monsieur le Maire au téléphone)

Monsieur le Maire : *Pour information, excusez-moi, j'ai répondu parce que c'est le lieutenant du service d'incendie et de secours. Il y a un départ de feu, pas grave à Léonce Bajart, dans le vide sanitaire, apparemment, les gens, c'est l'endroit où ça fume, il y a eu un petit feu de papier. Mais rien de grave.*
Messieurs, dames, merci. L'ordre du jour est épuisé. On se donne rendez-vous le 14 avril. Merci à vous. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT